



Qu'est-ce que la démarche ECO Rénovation® ?

ECO Rénovation® est une offre globale de travaux en rénovation énergétique basée sur le principe de la cotraitance et pilotée par un seul interlocuteur. Cette offre exclusive ECO Artisan® vous invite donc à vous unir avec d'autres entreprises artisanales pour vous permettre de :



■ **conserver l'accès direct** aux marchés de la performance énergétique lorsque les chantiers nécessitent l'intervention de plusieurs corps de métiers.

■ **répondre à une attente** régulièrement exprimée par vos clients, à savoir de bénéficier d'un seul interlocuteur, lors de travaux d'amélioration de la performance énergétique du bâti.



Les 4 engagements liés à l'offre ECO Rénovation®

- 1 Être **ECO Artisan®** ou une entreprise en démarche
- 2 **Proposer une offre globale** de travaux en rénovation énergétique :
 - Identifier les travaux à réaliser à l'aide de l'évaluation de performance énergétique
 - Proposer des entreprises dans les corps de métiers concernés
- 3 Proposer **un seul interlocuteur, mandataire du groupement**
- 4 Réaliser les **travaux dans le cadre du groupement momentané d'entreprises**

www.eco-artisan.net

Crédits photos : Fotolia - Mars 2012 -



Une offre ECO artisan

ECO rénovation®

La première offre de la marque ECO Artisan® qui réunit **toutes les compétences en rénovation énergétique.**



Comment fonctionne cette offre ?



L'offre commerciale ECO Rénovation® se concrétise en 7 étapes clés :

- 1 Un ECO Artisan® réalise une évaluation thermique chez un particulier.
- 2 Le particulier souhaite faire réaliser un bouquet de travaux dans son domicile : l'ECO Artisan® propose l'offre ECO Rénovation. Le client est libre d'accepter ou non la proposition d'offre ECO Rénovation®.
- 3 L'ECO Artisan® propose des entreprises ECO Artisan® ou en démarche au client dans les corps de métiers concernés.⁽¹⁾
- 4 Les devis sont transmis au client, qui est libre de les accepter ou non.
- 5 Si l'offre est acceptée, les devis sont signés par le client avec chaque entreprise et un marché de travaux est signé entre le client et les entreprises cotraitantes.
- 6 Les entreprises signent entre elles la convention de cotraitance et désignent le mandataire commun*.
- 7 Le dossier est constitué, les devis signés, les travaux peuvent commencer.

*LE MANDATAIRE COMMUN : C'est un ECO Artisan® désigné par les entreprises et jamais par le client.
(1) Liste ouverte d'entreprises disponible sur www.eco-artisan.net et www.artsans-du-batiment.com.

Quelles sont les possibilités d'action de l'ECO Artisan® ?

L'ECO Artisan® qui propose l'offre globale ECO Rénovation® peut voir son périmètre d'intervention varier selon 4 cas de figure :



CAS n°1 :

Acteur du projet de A à Z

- Réalise l'évaluation thermique
- Coordonne les entreprises groupées
- Réalise les travaux dans son corps de métier

CAS n°2 :

Leader mais pas instigateur

- Coordonne les entreprises groupées
- Réalise les travaux dans son corps de métier

CAS n°3 :

À l'origine et à l'œuvre

- Réalise l'évaluation thermique
- Réalise les travaux dans son corps de métier

CAS n°4 :

Consulté pour faire partie de l'équipe

- Réalise les travaux dans son corps de métier

Quel est le rôle du mandataire commun ?

Le mandataire commun, ECO Artisan® désigné par les entreprises du groupement, est l'interlocuteur du client.

Véritable capitaine d'équipe, il facilite les relations avec le client et coordonne les interventions des entreprises du groupement.



Sa mission auprès du client :

- Adresser au client les **devis initiaux et complémentaires**
- **Informé le client** en cas de difficultés rencontrées
- Transmettre au client, toute communication écrite émanant de chaque cotraitant
- Transmettre aux cotraitants concernés tout ordre de service ou d'information émanant du client
- Transmettre au client **les factures présentées par les entreprises cotraitantes**
- Demander la réception des travaux ainsi que la levée des réserves le cas échéant
- Transmettre au client les **fiches de satisfaction** des entreprises

Sa mission auprès des cotraitants :

- Organiser, le cas échéant, la **mise en place du compte prorata**
- **Accomplir les formalités administratives** pour le bon déroulement des travaux
- Faciliter l'intervention des entreprises groupées :
 - préparation du **calendrier d'exécution des travaux** pour le chantier
 - organisation de réunions, entre entreprises cotraitantes, pour la bonne marche du chantier
- Organiser une **visite de chantier** commune en vue de la réception
- Transmettre la ou les fiches de satisfaction « Client », à compléter par le client